

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 29 septembre 2014, à 18h30, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

PRÉSENTS :

Mme Doris Lavoie,	Mairesse
M. Robert Duchesne, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny, conseillère	district # 3
M. Delano Guérin, conseiller	district # 4
M. Marc Richard, conseiller	district # 5

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. René Perron, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Kathy Fortin, directrice générale adjointe

ABSENT :

M. Christian Desgagnés, conseiller district # 6

1. PRIÈRE
2. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18H30, la Mairesse, Madame Doris Lavoie préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

3. ADMINISTRATION

3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseillère Mme Éliane Champigny, appuyé par le conseiller M. Delano Guérin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Mot de bienvenue de la Mairesse et constat du quorum
3. Administration
 - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolutions
 - 4.A. Emprunt parapluie - Abrogation de l'avis de motion
 - 4.B. Avis de motion - Règlement # 455-2014 décrétant un emprunt de 54 654 \$ pour le Centre de la petite enfance Am Stram Gram 2000
 - 4.C. Avis de motion - Règlement # 456-2014 décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour le Parc commémoratif Curé-Hébert
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4154-2014

4. RÉSOLUTIONS

4.A. EMPRUNT PARAPLUIE - ABROGATION DE L'AVIS DE MOTION

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire autorise un emprunt parapluie uniquement dans le cas d'immobilisation municipale;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de motion porte sur des aides financières s'adressant à des organismes, un emprunt parapluie ne peut être utilisé dans un tel contexte;

4155-2014

Il est proposé par le conseiller M. Delano Guérin, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger l'avis de motion 455-2014.

4.B. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 455-2014 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 54 654 \$ POUR LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE AM STRAM GRAM

AVIS DE MOTION EST par la présente donné par le conseiller M. Marc Richard, qu'à une séance ultérieure du Conseil, un règlement portant le numéro 455-2014 ayant pour objet la présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt de 54 654 \$ pour satisfaire l'engagement de la Municipalité dans le projet de la construction du Centre de la petite enfance Am Stram Gram 2000, de la rue Turgeon à Hébertville.

4.C. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT # 456-2014 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR LE PARC COMMÉMORATIF CURÉ-HÉBERT

AVIS DE MOTION EST par la présente donné par le conseiller M. Delano Guérin, qu'à une séance ultérieure du Conseil, un règlement portant le numéro 456-2014 ayant pour objet la présentation d'un projet de règlement décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour satisfaire l'engagement de la Municipalité dans le projet de la construction du Parc commémoratif de Curé-Hébert.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller M. Yves Rossignol propose de lever l'assemblée, à 18h40.

MME DORIS LAVOIE
Mairesse d'Hébertville

RENÉ PERRON, M.B.A., M.A. en études régionales
Directeur général et secrétaire-trésorier